

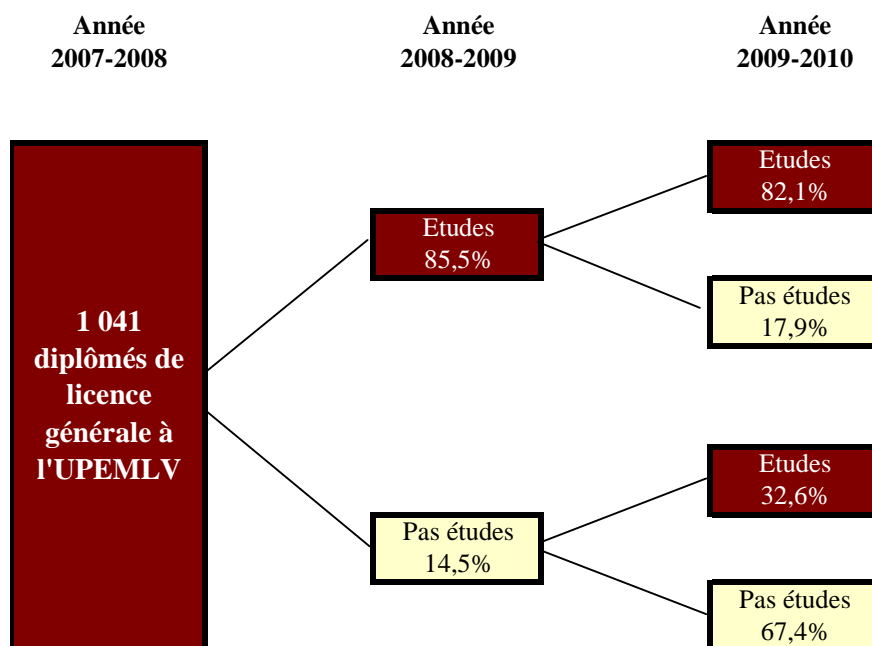
Majorité de poursuites d'études après une licence à l'UPEMLV

Après l'obtention d'une licence générale à l'UPEMLV, la grande majorité des étudiants poursuivent leurs études (86 %) essentiellement en master ou en préparation aux concours de l'enseignement. Les trois quarts de ceux s'engageant dans des formations délivrant un diplôme de niveau bac + 5 l'obtiennent sans retard. Moins de 10 % des diplômés interrompent leurs études durablement. Et les conditions d'emplois des diplômés titulaires de leur seule licence, 30 mois après l'obtention de ce diplôme, sont difficiles quand ils ne sont pas devenus enseignants à la suite d'un concours.

86 % de poursuite d'études après une licence générale

A l'issue de l'année universitaire 2007-2008, 1 041 étudiants sont diplômés d'une licence générale à l'UPEMLV. Parmi eux, 86 % poursuivent leurs études l'année suivante, dont moins de la moitié à l'UPEMLV. L'interruption des études concerne 14 % des licenciés, toutefois un tiers d'entre eux se réinscrivent après une année d'interruption. Au final, moins de 10 % des étudiants arrêtent leurs études durablement, à l'inverse 70 % s'inscrivent deux années consécutives.

Parcours des diplômés de licence 2008



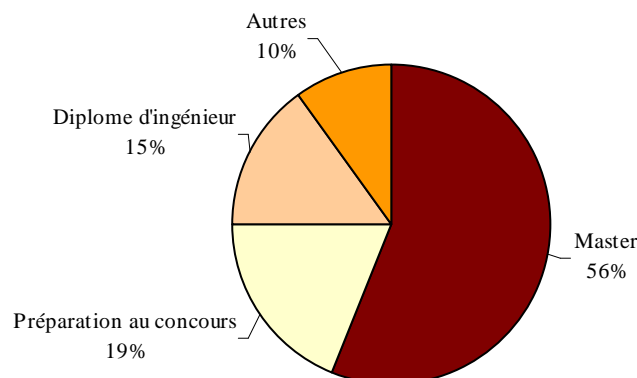
Source : Enquête diplômés de licence 2008, UPEMLV, 2011

Plus de la moitié des étudiants poursuivent en master après une licence

Parmi ceux poursuivant leurs études l'année suivant l'obtention de la licence, 56 % choisissent de s'inscrire en master, dont près des trois quarts à l'UPEMLV (72 %). Un peu moins d'un cinquième intègre une formation préparant aux concours de l'enseignement : il s'agit principalement de la préparation au CRPE (80 %), dans l'académie de Créteil (93 %). 15 % se sont inscrits en école d'ingénieur, pour la quasi totalité (98 %) dans un établissement en Ile-de-France. Les 10 % restant s'engagent dans des cursus très divers : formation du domaine des arts et arts du spectacle, licence, licence professionnelle, diplôme d'école de commerce... Un tiers d'entre eux sont inscrits dans des formations de niveau inférieur à la licence.

Finalement, plus des trois quarts des diplômés (76 %) se dirigent vers une formation menant à un diplôme de niveau bac + 5.

Type de formation suivie après la licence



Source : Enquête diplômés de licence 2008, UPEMLV, 2011

Méthodologie

Cette étude s'intéresse au parcours des étudiants ayant obtenu une licence générale à l'UPEMLV en 2008 (c'est-à-dire à l'issue de l'année universitaire 2007-2008) : quels choix d'orientations ont-ils faits ? Vie active ou poursuite d'études ?

Afin de retracer le parcours depuis leur licence en 2008, les 1 041 diplômés ont été classés en 2 groupes :

- les étudiants ayant validé un bac + 5 en 2 ans à l'UPEMLV (254 étudiants) et ceux inscrits à l'UPEMLV les 3 années suivant leur licence (45 étudiants). Pour ceux-ci, les parcours ont été reconstitués à partir des données pédagogiques contenues dans Apogée, base de données interne à l'UPEMLV ;
- les étudiants ayant quitté l'UPEMLV immédiatement après la licence, (619 étudiants), 1 an après (85 étudiants) ou 2 ans après sans avoir validé de diplôme de niveau bac + 5 à l'UPEMLV (38 étudiants). Ces 742 diplômés ont été joints par téléphone en avril 2011. Le taux de réponse de l'enquête s'élève à 80 %. Les données recueillies ont été complétées avec les variables socio-démographiques contenues dans Apogée.

Au total le parcours de 86 % des diplômés de licence a pu être retracé. Toutefois afin de ne pas surestimer les poursuites d'études, les statistiques ont été redressées.

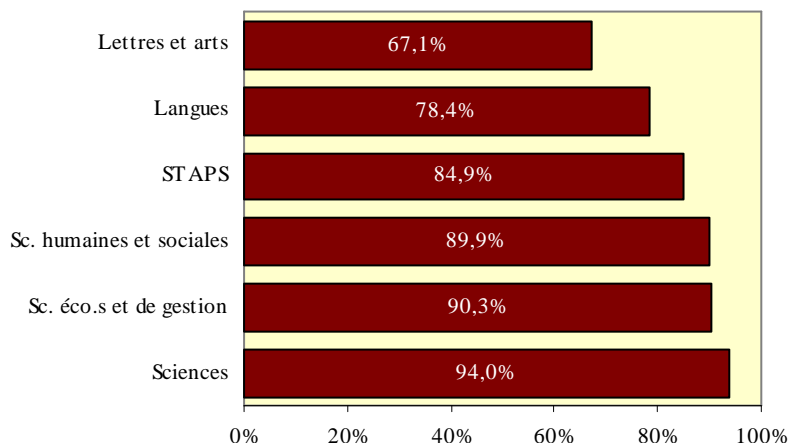
Des parcours différents selon les disciplines

Après avoir obtenu leur licence les diplômés de sciences et de sciences économiques et de gestion se réinscrivent plus que les autres (respectivement 94 % et 90 % de poursuite d'études). En revanche les étudiants issus de lettres et arts mettent plus souvent un terme à leur parcours d'études après la licence puisqu'ils ne sont que 67 % à se réinscrire.

Même si les étudiants privilégient le master, leurs parcours de formations se différencient notablement selon la discipline :

✓ Logiquement, les scientifiques préparent plus souvent que les autres des diplômes d'ingénieurs (38 % contre moins de 1 %) ceci s'explique en grande partie par le fait que près de 4 sur 10 d'entre eux

Taux de poursuite d'études après la licence selon la discipline



Source : Enquête diplômés de licence 2008, UPEMLV, 2011

suivaient leur formation de licence en partenariat avec une école d'ingénieur (ESIEE, ESIGETEL, EFREI) et étaient donc déjà engagés dans ce type de diplôme.

✓ Les diplômés de *sciences économiques et de gestion* s'orientent en grande majorité vers un master (85 %), aucun ne se dirigeant vers une préparation aux concours de l'enseignement alors que les étudiants issus d'une autre licence sont 22 % à choisir cette voie.

✓ Les diplômés de *lettres et arts* optent pour 60 % d'entre eux pour un master et sont, logiquement, les seuls à s'inscrire dans des formations du domaine des arts et arts du spectacle.

75 % obtiennent un diplôme de niveau bac + 5 deux ans après la licence

Ces choix d'orientation augurent-ils une réussite différente deux ans après la licence ? Parmi les 76 % d'étudiants s'engageant vers un diplôme de niveau bac + 5 après la licence, 75 % l'obtiennent en 2 ans : 71 % des inscrits en master et 97 % de ceux préparant un diplôme d'ingénieur. La réussite des ingénieurs est très élevée car d'une part, ils passent quasiment tous en année supérieure et, d'autre part, quasiment tous obtiennent leur diplôme à l'issue de cette année universitaire. En revanche, seuls 78 % des inscrits en 1^{ère} année de master accèdent à la deuxième année. En effet ils sont près de 10 % à ne pas se réinscrire après leur première année de master. Certains étudiants préparaient un concours de l'enseignement durant leur première année, pour eux l'obtention du concours a entraîné l'arrêt du master. C'est plus fréquemment le cas en STAPS et en langues. Seuls 8 % redoublent leur première année de master et 4 % se réorientent dans une autre formation. Toutefois, la réussite de ceux inscrits en 2^{ème} année de master est comparable à celle des ingénieurs puisque 91 % ont obtenu leur diplôme.

Parmi les étudiants s'étant présentés aux concours de l'enseignement 58 % l'ont obtenu. Ce taux de réussite est largement supérieur à celui de l'académie de Créteil (22 % en 2009). Toutefois au regard de la faiblesse des effectifs de l'UPEMLV concernés, il faut relativiser les résultats.

Les concours de l'enseignement

Les diplômés de licence 2008 relevaient de l'ancien mode de recrutement des enseignants. Etre titulaire d'une licence était nécessaire pour se présenter aux concours. Les étudiants suivaient souvent une première année de préparation aux concours à l'IUFM ou à l'université, puis, à l'issue du concours, une année de formation des futurs enseignants.

Les différents concours de l'enseignement :

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (public ou privé sous contrat).

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive dans les établissements publics ou privés sous contrat.

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (public ou privé sous contrat).

CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycées professionnels (public ou privé sous contrat).

CAPE ou CRPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles.

A partir de la rentrée 2010, les nouvelles conditions de recrutements des personnels enseignants élèvent le niveau d'accès au concours au niveau master. Les universités assurent désormais des masters « métiers de l'enseignement » comprenant des stages d'observations et de pratiques ainsi que des stages en responsabilités dans les classes.

Les poursuites d'études conduisent également à d'autres diplômes

De façon générale qu'il y ait eu interruption d'études ou non, 90 % des diplômés ont suivi une formation dans la période des deux années suivant la licence. Parmi eux, 58 % ont obtenu un autre diplôme. Il s'agit principalement de diplôme de niveau supérieur à la licence (91 %), mais également pour une faible part d'entre eux de niveau équivalent (4 %), à savoir une autre licence, une licence professionnelle ou des formations d'écoles spécialisées. Les 5 % restant ont obtenu un diplôme inférieur à bac + 3, tel qu'un DUT, un CAP petite enfance, un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, un diplôme d'état sportif, une formation d'école spécialisée...

Les conditions d'emploi avec une licence

Au moment de l'enquête, soit environ 30 mois après l'obtention de la licence, un quart des étudiants se présentent sur le marché du travail sans autre diplôme que leur licence. 36 % de ces diplômés n'ont pas poursuivi d'études depuis la licence et 64 % sont sur le marché de l'emploi après une inscription non sanctionnée par un diplôme. Il s'agit essentiellement d'étudiants ayant préparé des concours de la fonction publique (72 %) et des étudiants ayant interrompu leur master (26 %). Au moment de l'enquête, 13 % des diplômés n'ayant que leur licence à faire valoir sont en recherche d'emploi.

Un peu moins de la moitié ont été recrutés en tant qu'enseignant fonctionnaire à l'issue d'un concours, il s'agit principalement (72 %) de professeurs des écoles. Les fonctionnaires sont logiquement tous sur des postes stables et tous à temps complet. Leur salaire moyen net mensuel s'élève à 1 665 €. Ils sont sur des postes qualifiés selon la nomenclature des professions et catégories professionnelles (PCS) de l'INSEE : 81 % d'entre eux relèvent de la catégorie des professions intermédiaires et 19 % relèvent de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les autres personnes en emploi ont des profils bien plus variés. Ils occupent des postes tels qu'assistant d'éducation, agent d'accueil, ou encore technicien du son, documentaliste, gérant... Leurs conditions d'emploi sont moins bonnes que celles des enseignants titulaires. Moins d'un sur deux occupe un poste stable, 27 % sont en CDD, dont 22 % en contrat de 6 mois ou moins, 9 % sont intermittents du spectacle et 7 % sont non salariés, indépendants. De plus une part non négligeable (19 %) travaille à temps partiel.

Plus de quatre sur dix occupent des postes relevant de la catégorie des professions intermédiaires et un quart relève de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures alors qu'ils sont dans la même proportion (26 %) sur des postes d'employés ou d'ouvriers.

Indicateurs d'insertion des diplômés de licence 2008, selon le type d'emploi, enquêtés 30 mois après l'obtention du diplôme

	Enseignants titulaires	Autres professions	Ensemble
Répartition des actifs en emploi	45 %	55 %	100 %
Emploi stable (%)	100 %	49 %	72 %
Salaire net moyen (en Euros)	1 665	1 637	1 653
Temps plein (%)	100 %	81 %	90 %
PCS : Profession intermédiaires (%)	81 %	43 %	60 %
PCS : Cadres et professions intellectuelles supérieures. (%)	19 %	25 %	23 %

Source : Enquête diplômés de licence 2008, UPEMLV, 2011

La masterisation des concours d'accès à l'enseignement entraînera sans doute un taux de poursuite d'études plus élevée, notamment vers un bac + 5. Mais elle induira aussi des conditions d'emploi moins favorables aux licenciés puisque les postes d'enseignants ne leur seront plus accessibles, alors que ces postes offrent actuellement les meilleures conditions d'emploi à la sortie de la licence.

Pour aller plus loin

OFIPE résultats

Parcours d'études et trajectoires des diplômés de licence générales
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE n°91, mai 2008.

OFIPE résultats

Très forte poursuite d'études après une licence
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, n°102, juin 2009.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche
DEPP, Repères et références statistiques, 2010.